

Le très hon. M. Diefenbaker: Y a-t-il des indices que M^{sr} Makarios accepterait cet accroissement de pouvoirs? Je pose la question à cause d'un éditorial du *Guardian* de Manchester, numéro du 12 août, où on peut lire ceci:

...il n'y a plus de raison de maintenir la force des Nations Unies à Chypre dans la situation impossible où elle se trouve actuellement. On devrait faire savoir sans ambages au président Makarios que la force des Nations Unies ne peut s'acquitter convenablement de sa tâche...

L'éditorialiste termine en disant qu'il faut lui accorder ces pouvoirs supplémentaires. Y a-t-il des signes indiquant que M^{sr} Makarios est disposé à permettre cet accroissement de pouvoirs?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, il va sans dire qu'il a déjà répondu au secrétaire général au sujet du principe de la liberté de mouvement. Autant que je sache, il n'a pas indiqué quelle attitude il adopterait si on désirait étendre les pouvoirs de la force. J'ai vu l'éditorial et je doute que ce soit la façon d'atteindre l'objectif que nous visons tous.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire général des Nations Unies ou le ministre lui-même ont-ils fait des instances à l'archevêque Makarios afin qu'il supprime les conditions qu'il pose dans sa lettre pour accorder la liberté de mouvement aux forces des Nations Unies? Je songe surtout à celle qui exige que les forces des Nations Unies ne puissent aller dans certaines régions interdites qu'après consultation entre le gouvernement de Chypre et le commandant en chef des forces des Nations Unies. Il est évident qu'au cours de la période de négociations entre le commandant en chef et le gouvernement de Chypre des troupes et des approvisionnements pourraient être débarqués et qu'il serait presque inutile de faire enquête après coup.

L'hon. M. Martin: Cette question, bien entendu, est vraiment l'un des objets de la réunion d'aujourd'hui, mais on m'a informé que, nonobstant la réserve faite par le chef du gouvernement à Chypre, on n'a jamais refusé au général Thimayya l'accès aux régions que le gouvernement cyprite considérait, dans ses derniers communiqués, comme des régions secrètes.

[L'hon. M. Martin.]

M. Douglas: Puis-je poser une question supplémentaire? N'avait-on pas interdit aux forces des Nations Unies de pénétrer dans la région de Limassol, ainsi que dans les autres régions de débarquement? Le gouvernement de Chypre va-t-il lever cette interdiction?

L'hon. M. Martin: J'ose croire que cette question sera sûrement un des sujets à l'étude aujourd'hui.

(Plus tard)

M. Barry Mather (New-Westminster): Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Est-il vrai, comme on l'a annoncé à la radio aujourd'hui, qu'un nouveau contingent canadien de la paix est parti pour Chypre?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Un très petit contingent a quitté le Canada ce matin, mais en réalité, il fait partie des forces qui sont déjà stationnées là-bas.

LE CONGO—AIDE CANADIENNE AU MAINTIEN D'UN
GOUVERNEMENT STABLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question relative à la situation au Congo. Étant donné que les gouvernements de Belgique et des États-Unis ont pris des mesures décisives en vue de fournir de l'aide au gouvernement du Congo pour instaurer la stabilité dans ce pays, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien a pris des dispositions semblables?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il y a quelque temps, monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada a décidé de cotiser à un fonds spécial du Congo. Nous verserons cette année près de \$500,000. Je désire signaler que cette contribution a été l'une des premières et que, par rapport à celles des autres pays, elle était généreuse. Mais nous n'avons pas dépassé ce montant.

(Texte)

A PROPOS DE LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC
À PARIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Étant donné que le très honorable premier ministre aurait déjà déclaré, très sympathiquement, «que le Québec a autant le droit d'être à Paris que les autres provinces d'être